

## **COMITE SYNDICAL DU 26 MAI 2008**

***A 18h30 à la salle du Conseil  
de l'Hôtel Communautaire de la CASO***

### ***Etaient présents :***

Messieurs Jean-Pierre BAUDENS, Patrick BEDAGUE, Jean-Michel BOUHIN, Jean-Luc BRIOULE, David CAPITAINE, Gilbert CHIQUET, Anicet CHOQUET, Jean-Claude CORDONNIER, René DEBOUDT, Christian DENIS, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE, Francis DOYER, Jacques DRIEUX, Francis DUCROCQ, Gérard FLAMENT, Jean-Luc HOCHART, Patrick HUGUET, Alain MEQUIGNON, Josse NEMPONT, Jean-Claude NOEL, André PRUVOST, François SEGURA, Albert VANIET

### ***Délégués ayant donné pouvoir ou remplacés par un suppléant :***

Monsieur André BAES délégué titulaire a été remplacé par Madame Sandrine KEIGNAERT déléguée suppléante,  
Monsieur Daniel DESCHODT délégué titulaire a été remplacé par Monsieur Francis BERQUEZ délégué suppléant,

### ***Délégué absent non représenté :***

Monsieur Jean-Claude BONNE.

### ***Délégués suppléants présents ne siégeant pas :***

Monsieur André BULTEL, Madame Daisy COUSIN, Messieurs Jean-Jacques CUVELIER, Pierre EVRARD, Dominique LARDEUR, Sylvain LEFEBVRE, Bertrand PETIT.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant était de :  
26.



En qualité de Vice-Président de la CASO, Monsieur Bertrand PETIT excuse Monsieur DUQUENOY, Président, et accueille les délégués du SmageAa et assure du soutien apporté par la CASO pour les actions menées par le SmageAa.

Monsieur Christian DENIS remercie Monsieur PETIT de l'accueil réservé au SmageAa et le côté symbolique que cela représente pour le SmageAa. M. DENIS remercie également la presse locale et la radio RDL et donne lecture des excusés, constate le quorum atteint et déclare la séance ouverte.

Monsieur DENIS remercie le Comité Syndical de son soutien et du travail accompli. Il peut dire avoir été un "Président heureux", il a travaillé avec une équipe d'élus compétents et dévoués et rend hommage à Monsieur BERTELOOT pour les actions menées dans le marais. Monsieur DENIS rappelle que le Syndicat était un syndicat d'investissement et non de fonctionnement et que tout a été fait dans ce sens. Il constate que l'équipe rivière est reconnue par son efficacité et il remercie tout le personnel. De lourdes tâches attendent les délégués, la phase études sera suivie par la réalisation des travaux.

### **ADMINISTRATION GENERALE**

#### **QUESTION N° 1** : Installation des délégués titulaires et suppléants

Monsieur DENIS, déclare installés dans leurs fonctions de membres titulaires ou suppléants du Comité du SmageAa, les membres susnommés.

#### **QUESTION N° 2** : Election du Président

Monsieur Francis DUCROCQ, doyen d'âge de l'Assemblée, propose selon l'usage que le plus jeune délégué présent soit nommé secrétaire de séance. Il s'agit de Monsieur David CAPITAINE. Puis il procède à l'appel nominal et propose à l'Assemblée de procéder à l'élection du Président du Syndicat mixte. Au préalable, il rappelle que l'élection doit avoir lieu selon les mêmes formes que celles prévues pour l'élection des maires (article L 2122-4 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales). Il précise également que des bulletins de vote ont été remis à chacun lors de leur arrivée et qu'un délégué ne peut pas détenir plus d'un pouvoir.

Il procède à l'appel de candidatures pour le siège de Président du SmageAa. Seul, Monsieur Christian DENIS présente sa candidature.

Monsieur Francis DUCROCQ invite le Comité à procéder, au scrutin secret et à la majorité des suffrages, à l'élection du président. Il demande ensuite qu'un de ses collègues veuille bien se présenter pour assurer la tâche d'assesseur lors des opérations de dépouillement.

Monsieur David CAPITAINE assisté de Madame Agnès BOUTEL ont accepté d'assurer ce travail.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	26
A déduire : bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	26
Majorité absolue	14

Monsieur Christian DENIS a obtenu 26 voix.

Monsieur DUCROCQ déclare Monsieur DENIS Président du SmageAa. Il lui adresse ses félicitations et lui demande de bien vouloir prendre la Présidence.

Monsieur DENIS remercie Monsieur DUCROCQ pour avoir rempli la tâche qui lui incombait en qualité de doyen d'âge, ainsi que ses collègues pour cette désignation.

Monsieur DENIS tient à exprimer aux uns et aux autres ses plus vifs remerciements pour la marque de confiance témoignée en l'élisant à la Présidence comme ce fut le cas en 2003 à la création du SmageAa. M. DENIS avait déjà exprimé que le SmageAa ne serait pas un syndicat de fonctionnement mais d'investissement. En 2006, un plan de gestion pour les 10 ans à venir a été élaboré. 2007 a vu le jour avec les études sur les champs d'expansion de crues qui seront suivies des travaux dans les années qui viennent. Monsieur DENIS remercie les structures adhérentes qui ont toujours assuré leurs participations financières ainsi que l'Agence de l'eau et le Conseil Régional. Il rappelle que l'Etat avait annoncé sa participation financière aux divers projets. 2008 devra voir la concrétisation de ces engagements, pour conduire les projets, qu'il définit en cinq domaines :

1. prévention des crues

Mobilisation du champ d'expansion des crues

- suivi de la conception
- négociation foncière
- relation avec les communes concernées
- suivi de chantier

Accompagnement des communes et intercommunalités

- suivi des études d'avant-projet désordres II (V2R)
- choix des désordres retenus (décision de bureau)
- autres projets : attribution de subvention et suivi
- accompagnement à l'élaboration des PCS : incitation et suivi

2. mise en valeur des milieux

Plan de gestion

- suivi des travaux de l'équipe rivière
- suivi des études et travaux libre circulation piscicole

Lutte contre les rats musqués

- coordination des GDON

3. animation agricole

Appel à projet du ministère MEDD

- suivi de l'avancement
- relation avec les partenaires (agricoles ou associés) pour le montage de projets MAET

Fonds d'Aide

- suivi du partenariat fonds d'aide diguette

Missions transversales

- accompagnement pour la négociation foncière pour la prévention des crues
- accompagnement pour fonds d'aide du plan de gestion (plantation, clôtures,...)

4. Marais

- accompagnement de projets du groupe de travail marais (ex : chaland)
- la mise en place d'un observatoire du niveau de l'eau et l'amélioration des casiers avec l'ASAMA.

5. Recherche de financements

- européens, nationaux, régionaux, départementaux et autres.

**QUESTION N° 3** : fixation du nombre de vice-présidents et membre délégué

Monsieur Christian DENIS, Président rapporte la question et conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Locales, *le bureau est composé du président,*

*d'un ou de plusieurs vice-présidents et, éventuellement d'un ou de plusieurs autres membres, en vertu de ce même article, le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif de celui-ci. Il propose :*

- de fixer à quatre le nombre de vice-présidents
- de fixer à un le nombre de membre délégué

À l'unanimité, la délibération est acceptée

**QUESTION N°4 :** Election des vice-Présidents et du membre délégué composant le bureau du SmageAa

Monsieur DENIS, donne lecture de la question. La délibération précédente relative à la détermination du nombre de vice-présidents et de membre délégué a fixé le nombre de vice-présidents à quatre et un membre délégué. En application des dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de son article L 5211-2 et L 2122-4 le Comité Syndical doit procéder à l'élection des vice-présidents.

Monsieur DENIS fait appel de candidature,

Election du 1<sup>er</sup> Vice-président :

EST CANDIDAT : Monsieur Francis DUCROCQ

Le dépouillement est assuré par Monsieur David CAPITAINÉ assisté de Madame Agnès BOUTEL

Résultat :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	26
A déduire : bulletins blancs ou nuls	1
Nombre de suffrages exprimés	25
Majorité absolue	13

A obtenu :

Monsieur Francis DUCROCQ 25 voix

Monsieur Francis DUCROCQ ayant été élu à la majorité absolue des voix, est proclamé 1<sup>er</sup> vice-Président du SmageAa.

Monsieur DUCROCQ remercie l'Assemblée de pouvoir concrétiser les engagements du SmageAa et réaffirme la compétence de l'équipe rivière pour son travail et du personnel à tous les niveaux.

Election du 2<sup>ème</sup> Vice-président :

EST CANDIDAT : Monsieur Francis DHALLEINE

Le dépouillement est assuré par Monsieur David CAPITAINÉ assisté de Madame Agnès BOUTEL

Résultat :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	26
A déduire : bulletins blancs ou nuls	2
Nombre de suffrages exprimés	24
Majorité absolue	13

A obtenu :

Monsieur Francis DHALLEINE 24 voix

Monsieur Francis DHALLEINE ayant été élu à la majorité absolue des voix, est proclamé 2<sup>ème</sup> vice-Président du SmageAa.

Monsieur DHALLEINE remercie l'Assemblée et essaiera de remplir au mieux la tâche qui lui est confiée. Connaissant le terrain et les engagements pour avoir assisté à l'ensemble des réunions du SmageAa, il mettra ses compétences à la hauteur de celle-ci.

Election du 3<sup>ème</sup> Vice-président :

EST CANDIDAT : Monsieur André PRUVOST

Le dépouillement est assuré par Monsieur David CAPITAINE assisté de Madame Agnès BOUTEL

Résultat :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	26
A déduire : bulletins blancs ou nuls	2
Nombre de suffrages exprimés	24
Majorité absolue	13

A obtenu :

Monsieur André PRUVOST 24 voix

Monsieur André PRUVOST ayant été élu à la majorité absolue des voix, est proclamé 3<sup>ème</sup> vice-Président du SmageAa.

Monsieur PRUVOST remercie et assure l'Assemblée de ses connaissances qu'il peut apporter au niveau foncier et le respect de l'intérêt général.

Election du 4<sup>ème</sup> Vice-président :

SONT CANDIDATS: Monsieur Anicet CHOQUET et Monsieur David CAPITAINE

Le dépouillement est assuré par Madame Marie PAVY assistée de Madame Agnès BOUTEL

Résultat :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	26
A déduire : bulletins blancs ou nuls	1
Nombre de suffrages exprimés	25
Majorité absolue	13

Ont obtenu :

Monsieur Anicet CHOQUET 21 voix

Monsieur David CAPITAINE 4 voix

Monsieur Anicet CHOQUET ayant été élu à la majorité absolue des voix, est proclamé 4<sup>ème</sup> vice-Président du SmageAa.

Monsieur CHOQUET remercie et assure l'Assemblée de remplir sa mission avec disponibilités.

Membre délégué

EST CANDIDAT : Monsieur Alain MEQUIGNON

Le dépouillement est assuré par Monsieur David CAPITAINE assisté de Madame Agnès BOUTEL

Résultat :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	26
A déduire : bulletins blancs ou nuls	1
Nombre de suffrages exprimés	25
Majorité absolue	13

A obtenu :

Monsieur Alain MEQUIGNON 25 voix

Monsieur Alain MEQUIGNON ayant été élu à la majorité absolue des voix, est proclamé membre délégué du SmageAa.

Monsieur MEQUIGNON remercie l'Assemblée et assure que la mission financière qui lui est confiée est importante et veillera à ce qu'elle soit bien réalisée.

Monsieur DENIS est satisfait, le bureau est ainsi constitué.

**QUESTION N°5** : fixation des indemnités de fonction du Président et des vice-Présidents et du membre délégué.

La question est rapportée par Monsieur DENIS qui rappelle la loi de 2002-276 du 27 février 2002 relative au régime indemnitaire des élus locaux, le décret 2004-615 du 25 juin 2004 déterminant le régime indemnitaire des Président et vice-Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale par rapport à l'indice brut de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

Et propose d'appliquer :

- Le taux de l'indemnité du Président est fixé à 29.53%
- Le taux de l'indemnité de vice-Président est fixé à 11.81%
- Le taux de l'indemnité pour le membre délégué à 5.90%

Aucune abstention, aucune opposition, le Comité syndical a approuvé à l'unanimité ces dispositions applicables à compter du 26 mai.

**QUESTION N° 6** : délégations au Président

Lecture du rapport par Monsieur DUCROCQ qui demande de se prononcer sur les délégations désignées ci-dessous au Président.

En application des dispositions des articles L 5211-1 – L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président peut, par délégation du Comité Syndical être chargé en tout ou en partie et pour la durée de son mandat, d'accomplir certains actes nécessaires à la gestion du Syndicat.

- procéder dans la limite des crédits inscrits au Budget à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le Budget et passer à cet effet les actes nécessaires.
- décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.
- passer les contrats d'assurances.
- fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- intenter au nom du SmageAa, des actions en justice ou défendre le SmageAa dans les actions intentées contre lui. Cette délégation s'applique pour les actions relevant de la première instance, de l'appel, et de la cassation et concernant les

juridictions administratives, civiles et pénales en tant que demandeur ou défendeur.

- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du SmageAa sur la base des conclusions des experts.
- de réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100000 Euros.

A l'unanimité, le Comité syndical a accordé les délégations susnommées au Président et a autorisé, en cas d'empêchement ou d'absence du Président, son suppléant à exercer les délégations confiées.

**QUESTION N° 7** : Composition de la Commission d'Appel d'Offres

Monsieur DENIS donne lecture de la question. Suite à l'installation du nouveau Comité, il convient de procéder à l'élection des membres appelés à siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres du syndicat mixte. L'article 22 du code des marchés publics fixe les conditions dans lesquelles doit être composée la Commission d'Appel d'Offres à savoir pour le SmageAa, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste par vote à bulletins secrets, sans panachage ni vote préférentiel.

Les membres de la Commission ont voix délibérative

Une seule liste s'est présentée et a recueilli l'Unanimité des voix. Le vote a eu lieu à bulletins secrets. Sont élus :

Le Président est membre de droit de la Commission.

**Membres titulaires**

Monsieur Anicet CHOQUET  
Monsieur Francis DHALLEINE  
Monsieur Jean-Claude NOEL  
Monsieur André PRUVOST  
Monsieur Albert VANIET

**Membres suppléants**

Monsieur Jean-Michel BOUHIN  
Monsieur Claude DEVULDER  
Monsieur Josse NEMPONT  
Monsieur Alain MEQUIGNON  
Monsieur François SEGURA

Il est 20 heures et la séance se termine, Monsieur DENIS invite l'assemblée à se rassembler autour du verre de l'amitié offert par la CASO.

Le Président,

C. DENIS